

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-2765						
OBJET	Recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance							
No dossier(s) interne(s) : SG-5000-04, SG-4036-02; SG-4094-02; SG-4106-02 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François 11-Laval-des-Rapides Date CE souhaitée : 2024-05-22 Date CM souhaitée : 2024-06-04								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="71 677 1549 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2024-05-07</td> <td>CM-20240507-472</td> <td>ADOPTION - RAPPORTS FINAUX DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Pierre Brabant</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants:</p> <p>Cosmodôme; Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval inc.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-2349)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-05-07	CM-20240507-472	ADOPTION - RAPPORTS FINAUX DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-05-07	CM-20240507-472	ADOPTION - RAPPORTS FINAUX DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS ATTENDU l'entrée en vigueur le 5 octobre 2021 du Règlement L-12852 modifiant le Règlement L-12293 constituant la Commission de la gouvernance qui définit le mandat de la Commission; ATTENDU QUE conformément à son plan de travail 2023-2024, la Commission a récemment reçu la reddition de comptes en personne de trois (3) organismes visés figurant à son plan de travail; ATTENDU QUE la Commission dépose aujourd'hui les rapports finaux concernant ces organismes visés après que ceux-ci ont eu l'opportunité de faire connaître leurs commentaires à l'intérieur du délai de 45 jours prévu au Règlement L 12293 et ses modifications.								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS								
REMARQUE(S)								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	No SD SD-2024-2765
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants:</p> <p>Orchestre symphonique de Laval; Association sportive Laval-Est inc.; Société des arts visuels de Laval (Verticale - centre d'artistes).</p>		